

LEGS

On se souviendra de vous pendant des générations pour avoir aidé les Canadiens

Vous pouvez laisser un héritage remarquable et de longue durée en faisant un don ou en prévoyant un legs testamentaire à la Fondation de physiothérapie du Canada. Par ce geste, vous financerez la recherche en physiothérapie pour des années à venir, et permettrez aux Canadiens de jouir d'une meilleure qualité de vie.

Laisser un legs présente des avantages

- Pendant que vous êtes vivant, votre legs est révocable si des changements surviennent dans votre situation financière ou personnelle.
- Votre legs engendrera un reçu d'impôt pour don de bienfaisance, réduisant ainsi les impôts de votre succession durant votre dernière année de vie et possiblement durant l'année précédente.
- Puisque votre succession aura moins d'impôts à payer, vous pourrez laisser un plus grand legs à vos héritiers.
- Vous pouvez utiliser vos biens légués pendant que vous êtes vivant.

Catégories de legs

- **Legs spécifique** : un montant, article ou bien spécifique.
- **Legs résiduel** : une partie ou un pourcentage de la valeur résiduelle de votre succession. Il s'agit souvent d'une bonne option, car vous n'aurez pas à modifier votre testament chaque fois que votre situation financière ou personnelle change.

- **Legs éventuel** : un don versé à la Fondation de physiothérapie du Canada si votre héritier principal décède avant vous.

La formulation de votre testament est d'une importance capitale

Pour que vos intentions soient très claires, veuillez consulter un avocat ou un notaire pour vous assurer que votre legs est fait au nom de « la Fondation de physiothérapie du Canada, numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 13259 2031 RR0001 ».

Il est fortement conseillé de retenir les services d'un conseiller juridique indépendant

Le personnel de la Fondation de physiothérapie du Canada sera heureux de discuter des façons de faire un don à la Fondation au moyen de votre succession. Toutefois, la responsabilité ultime en ce qui concerne la gestion de vos finances, les répercussions fiscales des dons, et/ou les règlements juridiques revient à vous et à votre conseiller juridique ou financier. Nous vous encourageons à solliciter des conseils indépendants.

Pour plus de renseignements, contactez :

Kerry Kittson PT
Gestionnaire, prix de la FPC et l'ACP
Fondation de physiothérapie du Canada
1-800-387-8679 ext. 253
foundation@physiotherapy.ca